

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



25 avril 2023

SESSION ORDINAIRE 2022-2023

**Comment améliorer la formation en alternance
pour en faire un meilleur outil d'épanouissement,
d'accès à l'emploi et de réorientation professionnelle à Bruxelles
et comment y associer les employeurs bruxellois privés et publics ?**

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle,
des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches,
de la Culture et du Tourisme

par M. Mohamed OURIAGHLI

SOMMAIRE

1. Allocution de la présidence de commission	3
2. Exposé conjoint de Mme Clémentine Barzin et de Mme Joëlle Maison, rapporteuses.....	3
3. Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle	7
4. Tables rondes citoyennes.....	11
5. Débat dans l'hémicycle	11
6. Annexes	16

Ont participé aux travaux : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Clémentine Barzin, M. Jamal Ikazban, M. Sadik Köksal (président, *partim*), Mme Joëlle Maison, M. Ahmed Mouhssin, M. Mohamed Ouriaghli (président, *partim*), M. Kalvin Soirese Njall, ainsi que M. Bernard Clerfayt (ministre) et 19 citoyens.

Mesdames,
Messieurs,

En sa réunion du 25 avril 2023, la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme a examiné le suivi des recommandations édictées par la commission délibérative relative à la thématique « *Comment améliorer la formation en alternance pour en faire un meilleur outil d'épanouissement, d'accès à l'emploi et de réorientation professionnelle à Bruxelles et comment y associer les employeurs bruxellois privés et publics ?* ».

1. Allocution de la présidence de commission

M. Mohamed Ouriaghli (président) remercie les citoyens pour leur présence, au nom de l'ensemble des parlementaires.

Il rappelle que la commission délibérative était constituée de 36 Bruxelloises et Bruxellois tirés au sort, ainsi que de 12 parlementaires. Les membres de la commission délibérative se sont réunis à six reprises afin de coconstruire des recommandations répondant à la question suivante : « Comment améliorer la formation en alternance pour en faire un meilleur outil d'épanouissement, d'accès à l'emploi et de réorientation professionnelle à Bruxelles et comment y associer les employeurs bruxellois privés et publics ? ».

À cette fin, plusieurs experts sont venus présenter les grands enjeux de la thématique, avec la possibilité pour les membres de la commission délibérative de leur poser des questions. Des petits groupes ont ensuite été formés afin de débattre et de rédiger lesdites recommandations. Ce travail a permis d'adopter, le 7 juillet 2022, 20 recommandations qui ont ensuite été adressées, pour suite, à cette commission permanente, en charge la Formation professionnelle.

La soirée de clôture de ce jour est donc consacrée au suivi apporté par la commission permanente aux recommandations formulées par la commission délibérative.

2. Exposé conjoint de Mme Clémentine Barzin et de Mme Joëlle Maison, rapporteuses

Mme Joëlle Maison (DéFI) se dit heureuse de voir réunis ce jour les citoyens membres de la commission délibérative, le ministre Bernard Clerfayt ainsi que les

parlementaires intéressés par la thématique, afin de faire le point sur le suivi accordé aux 20 recommandations élaborées par la commission délibérative. Elle se réjouit du travail accompli et félicite toutes les personnes qui ont travaillé sur ce dossier.

Ces recommandations relèvent, dans leur majorité, de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme, présidée par M. Mohamed Ouriaghli. Celle-ci s'est réunie à leur propos le 18 octobre 2022 afin de les traiter. Elle a, dès lors, décidé d'organiser une commission plénière, qui s'est tenue le 2 décembre 2022, afin d'en débattre avec le ministre Bernard Clerfayt et les autres parlementaires.

Les rapporteuses présentes ce jour reprendront brièvement chacune de ces recommandations afin d'indiquer, de façon succincte, le suivi parlementaire qui y a été apporté – soit au sein du Parlement de la Commission communautaire française, soit au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le ministre Bernard Clerfayt présentera ensuite, quant à lui, le suivi que le Gouvernement y a réservé, ainsi que la stratégie qu'il compte mettre en place pour une réforme de l'alternance.

Mme Clémentine Barzin (MR) salue la présence de chacun et le travail de très grande qualité qui a été réalisé lors de la commission délibérative et lors de la période de suivi.

Si le ministre Bernard Clerfayt prépare une réforme de l'alternance, qu'il présentera ci-après, elle met en avant le fait que la commission délibérative, pour certaines recommandations, est allée plus loin encore. Elle assure que les parlementaires de la Commission communautaire française s'assureront qu'un suivi approprié y sera bien apporté.

Elle donne lecture de la première recommandation libellée comme suit : « *La commission délibérative recommande une meilleure formation des agents d'orientation (secteurs concernés, Actiris, PMS/acteurs de l'enseignement et tout autre organe d'orientation) aux spécificités de l'alternance afin de mieux identifier les aptitudes de la personne et l'orienter positivement vers la filière qui correspond le mieux à ses attentes.* ».

À cet égard, le député Sadik Köksal s'est demandé, lors de la commission plénière du 2 décembre dernier, quelles articulations étaient-elles envisagées avec la Cité des métiers de Bruxelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour ce qui concerne les différents dispositifs d'orientation tout au long de la vie.

Par ailleurs, un courrier a été adressé aux entités compétentes pour traiter de la question – le Collège ainsi que l'administration de la Commission communautaire française, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne, ainsi que les bourgmestres et échevins bruxellois de l'Enseignement et de la Petite enfance.

Mme Joëlle Maison (DéFI) donne lecture de la deuxième recommandation libellée comme suit : « *La commission délibérative recommande de charger l'EFP d'assurer le rôle central dans la recherche et le suivi des stages auprès des entreprises, et ce par le recrutement d'un nombre adapté de prospecteurs et l'assouplissement des contraintes liées à l'agrément du maître de stage en entreprise.* »

Ces prospecteurs ont pour mission de rechercher des stages auprès des administrations publiques bruxelloises mais aussi des partenaires publics et privés issus des autres régions. ».

À cet égard, la députée Clémentine Barzin a constaté que l'accès aux stages reste un problème conséquent alors qu'il s'agit de la clé de l'alternance, et le fait que l'EFP ne puisse suivre le processus est un véritable frein à la réussite du parcours complet de l'apprenant. Elle a donc préconisé d'aller au-delà des freins relatifs aux accords de coopération existants.

Elle donne lecture de la troisième recommandation libellée comme suit : « *La commission délibérative recommande la mise en place de formations en alternance pour les métiers qui nécessitent un diplôme de l'enseignement supérieur, d'une part, et l'équivalence des diplômes ainsi obtenus dans l'enseignement en alternance avec ceux obtenus dans l'enseignement supérieur, d'autre part.* ».

À cet égard, la députée Clémentine Barzin a indiqué vouloir davantage de volontarisme.

Par ailleurs, le député Sadik Köksal a, en sa qualité de parlementaire à la Fédération Wallonie-Bruxelles, questionné la ministre Valérie Glatigny.

Mme Clémentine Barzin (MR) donne lecture de la quatrième recommandation libellée comme suit : « *La commission délibérative recommande que la poursuite d'une formation en alternance à l'EFP permette l'obtention d'un diplôme CESS reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, équivalent à celui obtenu à l'issue d'une formation en CEFA, et ce quel que soit l'âge de l'étudiant.* ».

À cet égard, la députée Joëlle Maison a beaucoup insisté, en commission plénière du 2 décembre dernier, sur cet aspect en avançant qu'aujourd'hui, lorsque l'on suit une formation en Région wallonne

ou à l'EPF – au niveau de la Commission communautaire française –, un certificat de formation est délivré.

Or, dans la plupart des cas, ce certificat ne mène pas au certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). Tout cela résulte d'une réticence de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de ses diverses composantes à voir ses élèves migrer vers la formation en alternance organisée par les Régions, car cela contribue à détériorer la « clé élèves ». Il s'agit donc d'une question de subventionnement.

Dès lors, la question de la « clé élèves » doit être réglée à un autre niveau de pouvoir, en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Fédéral.

Le député Ahmed Mouhssin a également soulevé ce point en relayant des témoignages de citoyens qui ont affirmé que ce certificat avait constitué un obstacle dans la suite de leur parcours. Le groupe Ecolo soutient donc fermement cette recommandation et il la relaiera en Fédération Wallonie-Bruxelles car il est inacceptable que cet obstacle continue d'exister.

Elle donne lecture de la cinquième recommandation libellée comme suit : « *La commission délibérative recommande la mise en place d'une certification des formateurs en pédagogie accélérée et la création d'incitants à destination des formateurs (rémunération plus attrayante, statutarisation, etc.).* ».

Ce sujet a fait partie de la discussion en commission plénière du 2 décembre dernier, ainsi que l'objet d'un courrier adressé aux entités compétentes pour traiter de la question – le Collège ainsi que l'administration de la Commission communautaire française, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne, ainsi que les bourgmestres et échevins bruxellois de l'Enseignement et de la Petite enfance.

Mme Joëlle Maison (DéFI) donne lecture de la sixième recommandation libellée comme suit : « *La commission délibérative recommande l'accélération de la mise en place des états généraux et la réforme de l'alternance, la tenue régulière de réunions d'une conférence interministérielle des ministres en charge de la Formation en alternance et des ministres de l'Enseignement.* ».

Cet enjeu a été mis en avant par les députés Ahmed Mouhssin et Michael Vossaert, soutenant la résolution des pierres d'achoppement avec leurs collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne.

Le député Michael Vossaert a, par ailleurs, adressé à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation à la Fédération Wallonie-Bruxelles, une question orale

afin d'envisager des opportunités d'action on à court, moyen et long termes.

Elle donne lecture de la septième recommandation libellée comme suit : « *La commission délibérative recommande de renforcer les mesures d'accompagnement de l'EFP en augmentant le nombre d'agents par apprenant, pour améliorer :*

- *l'orientation et accompagnement psychosocial;*
- *le soutien administratif;*
- *et la formation;*

dans l'objectif de renforcer le suivi des relations entre le stagiaire et l'entreprise (référant ou délégué à la tutelle).

Le nombre d'agents et leur affectation sont fixés par arrêté après avis des organisations représentatives et des centres de formation. ».

Les députés Clémentine Barzin et Ahmed Mouhssin ont évoqué ce sujet, souhaitant le renforcement des mesures d'accompagnement.

Mme Clémentine Barzin (MR) donne lecture de la huitième recommandation libellée comme suit : « *La commission délibérative recommande que l'allocation mensuelle accordée aux stagiaires soit augmentée et immunisée fiscalement jusqu'au terme de la formation suivie.*

Elle est composée d'un montant fixe pour chaque stagiaire auquel s'ajoute un montant variable lié à la situation familiale de chaque stagiaire.

Il convient de maintenir le droit aux allocations familiales jusqu'au terme de la formation suivie. ».

À cet égard, le député Ahmed Mouhssin a souligné sa crainte à l'idée de contractualiser, d'une certaine manière, les incitants octroyés.

Cela a également fait l'objet d'un courrier adressé au niveau fédéral – notamment, aux présidentes de la Chambre des Représentants et du Sénat, ainsi qu'au Premier Ministre et aux Vice-Premiers Ministres.

Mme Joëlle Maison (DéFI) donne lecture de la neuvième recommandation libellée comme suit : « *Pour permettre une meilleure inclusion dans l'accès aux formations en alternance, la commission délibérative recommande la réalisation d'un cadastre des places disponibles en garderie d'enfants afin de pouvoir obtenir en nombre suffisant des possibilités plus diversifiées et adaptées aux situations individuelles rencontrées par les stagiaires :*

- *garderie à domicile;*
- *élargissement des horaires d'accueil des enfants;*
- *garderie ouverte aux stagiaires qui ne sont pas chercheurs d'emploi. ».*

À cet égard, la députée Clémentine Barzin a demandé les moyens qui seront alloués à l'institution afin de l'aider à répondre à ce besoin. Elle a également demandé si, en Région bruxelloise, une extension de la politique des maisons d'enfants d'Actiris est envisagée.

Mme Clémentine Barzin (MR) donne lecture de la dixième recommandation libellée comme suit : « *La commission délibérative recommande d'instaurer un partenariat structurel entre les entreprises et les administrations, en particulier l'administration de la Commission communautaire française et son service PHARE, pour permettre des aménagements raisonnables afin de faciliter l'insertion, l'apprentissage, la formation et le stage des personnes à besoins spécifiques. ».*

À cet égard, le député Ahmed Mouhssin s'est interrogé, en commission plénière du 2 décembre dernier, sur le fait que cela ne concerne que les métiers en pénurie. Ne faudrait-il pas chercher des stages dans d'autres domaines également ?

Mme Joëlle Maison (DéFI) donne lecture de la onzième recommandation libellée comme suit : « *La commission délibérative recommande d'encourager la formation en alternance pour les personnes en reconversion et de mettre en place des mécanismes compensatoires liés à la perte éventuelle de revenus et tenant compte de la situation personnelle (primes pour l'employeur et allocations pour le stagiaire, droits d'inscription réduits, horaires adaptés). ».*

La députée Clémentine Barzin est largement intervenue sur le sujet, constatant qu'en matière de compensation, l'intention des commissaires visait les éventuelles pertes de revenus qu'implique la reprise d'une formation. Il importe également de tenir compte de la question des horaires, qu'il faudrait étendre en horaires décalés.

Mme Clémentine Barzin (MR) donne lecture de la douzième recommandation libellée comme suit : « *La commission délibérative recommande la mise en place d'un test d'accès aux formations en alternance et d'une mise à niveau obligatoire pour les candidats stagiaires ayant échoué à ce test.*

Cette mise à niveau est caractérisée par un accompagnement qui assure l'apprentissage des essentiels,

en parallèle à la formation en alternance, et aboutit à la délivrance d'un certificat d'aptitudes. ».

À cet égard, la députée Joëlle Maison est revenue sur l'existence d'un « test de positionnement », un concept qui lui est apparu quelque peu nébuleux. En effet, il s'agirait d'une forme de bilan de compétences auquel les jeunes doivent se soumettre lorsqu'ils souhaitent suivre une formation. Elle a demandé au ministre si ce test de positionnement était réellement efficace, et s'il ne faudrait pas plutôt en tirer des enseignements et suivre le jeune dans son parcours de formation en première année, afin d'intensifier certaines de ses compétences.

Le député Ahmed Mouhssin a également indiqué que ce test, qui pourrait constituer une barrière pour un certain nombre de jeunes, paraît problématique pour le groupe Ecolo, qui considère que le mot « accompagnement » aurait été plus approprié. En effet, il ne faudrait pas que ce test devienne un repoussoir pour les futurs apprenants.

Mme Joëlle Maison (DéFI) donne lecture de la treizième recommandation libellée comme suit : « *La commission délibérative recommande de renforcer les incitants aux entreprises afin de les encourager à :*

- *développer leur offre de stages à destination des stagiaires, quel que soit leur âge (jeune ou adulte en reconversion);*
- *embaucher dans le cadre de CDI les stagiaires qui achèvent leur formation avec succès;*
- *permettre en leur sein la reconversion de leurs ouvriers et employés.*

Cette mesure s'accompagne de la mise en place d'un suivi des stagiaires pour lesquels les entreprises ont bénéficié d'incitants. ».

À cet égard, la députée Clémentine Barzin a évoqué l'extension de la « prime tuteur », la facilitation des démarches d'agrément et la question de la prospection, pour laquelle il est espéré que les effectifs seront bientôt renforcés au sein de l'EFPP.

Le député Sadik Köksal a, quant à lui, évoqué la nécessité d'une concertation avec l'autorité fédérale chargée du droit du travail qui pourrait, par exemple, définir, par commission paritaire, des objectifs de création de stages en entreprise.

Elle donne lecture de la quatorzième recommandation libellée comme suit : « *La commission délibérative recommande de placer les entreprises au cœur du processus de la formation en alternance en organisant régulièrement des tables rondes rassemblant les*

centres de formation, les entreprises publiques et les fédérations des entreprises privées.

Il convient que les fédérations d'entreprises définissent et écrivent les fiches métiers et les fiches formations, ainsi que les référentiels des cours de formation en alternance à valider par les organismes compétents. ».

À cet égard, la députée Clémentine Barzin a indiqué que le système français a résolument opté pour ce modèle – avec succès, puisqu'une hausse de l'ordre de 40 % des contrats d'apprentissage a été constatée en 2020 et 2021 en France. Une plus grande réactivité par rapport aux besoins en qualification des entreprises est donc indispensable.

Mme Clémentine Barzin (MR) donne lecture de la quinzième recommandation libellée comme suit : « *La commission délibérative recommande de simplifier les démarches à remplir par les entreprises inscrites dans le processus de la formation en alternance. ».*

Ce sujet a fait l'objet d'une discussion avec le ministre Bernard Clerfayt, s'agissant d'un enjeu proche de la question de la facilitation nécessaire de l'agrément – reprise par la deuxième recommandation de la commission délibérative.

Par ailleurs, un courrier a été adressé aux entités compétentes pour traiter de la question – notamment, au Collège ainsi qu'à l'administration de la Commission communautaire française.

Elle donne lecture de la seizième recommandation libellée comme suit : « *La commission délibérative recommande la création d'une plateforme unique et simplifiée accessible à toutes et tous visant à assurer une information sur l'offre de formations en alternance, de stages et les débouchés professionnels avec, en toute transparence, par exemple, les statistiques de réussite, d'accrochage, d'insertion professionnelle et de création d'entreprises.*

Chaque utilisateur (stagiaire et entreprise) a la possibilité d'y créer un compte personnel et d'y déposer son profil permettant de faciliter tant le recrutement par les entreprises que la recherche d'un stage par l'utilisateur.

Cette plateforme indique les démarches administratives pour les utilisateurs et comporte également la mise en place d'un service d'assistance en ligne (numéro vert et chat humain) ainsi qu'un outil d'évaluation permettant aux utilisateurs de formuler des remarques et suggestions. ».

À cet égard, la députée Joëlle Maison a affirmé que cette plateforme pourrait stimuler un certain nombre

de jeunes et d'entreprises à collaborer sur ce dispositif de formation en alternance.

Mme Joëlle Maison (DéFI) donne lecture de la dix-septième recommandation libellée comme suit : « *La commission délibérative recommande de généraliser la pédagogie de l'alternance à toutes les filières de l'enseignement, notamment au travers de l'immersion des élèves en entreprise dans les activités orientantes du tronc commun.*

À cet égard, il convient de structurer la possibilité de stages d'observation dans les entreprises pour les élèves dès la première secondaire. ».

À cet égard, la députée Clémentine Barzin est intervenue dans le débat en commission plénière du 2 décembre dernier – avec un large consensus de la part des autres parlementaires –, évoquant la nécessité d'une nouvelle approche de l'enseignement qui permettrait de faire de la formation en alternance une vraie filière d'excellence menant vers l'emploi, la création d'entreprises et l'épanouissement de nombreux jeunes Bruxellois.

Par ailleurs, un courrier a été adressé aux entités compétentes pour traiter de la question – notamment, au président du Parlement et au ministre-président du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'aux bourgmestres et échevins bruxellois en charge de l'Enseignement.

Mme Clémentine Barzin (MR) donne lecture de la dix-huitième recommandation libellée comme suit : « *La commission délibérative recommande d'offrir un label de reconnaissance aux entreprises engagées dans la formation en alternance.*

Quand il est accordé, ce label est visible sur le site internet de l'entreprise et affiché, le cas échéant, dans ses locaux.

Il est présent sur le site internet de la Commission communautaire française et sur la plateforme unique. ».

À cet égard, le député Ahmed Mouhssin a demandé si des contacts ont été pris, à ce sujet, avec Mme Barbara Trachte, Secrétaire d'État à la Transition économique, et les responsables de hub.brussels, afin de soutenir auprès des entreprises cette possible disposition.

Mme Joëlle Maison (DéFI) donne lecture de la dix-neuvième recommandation libellée comme suit : « *La commission délibérative recommande de valoriser la filière de la formation en alternance accessible à tout public et également aux personnes à besoins spécifiques :*

- *par une large campagne médiatique, tous supports confondus, en ce compris la feuille communale d'informations et les réseaux sociaux, à destination du grand public,*
- *par des exemples inspirants visant à mettre en avant le parcours de formation en alternance de personnalités à médiatiser. ».*

Les députés Sadik Köksal et Hicham Talhi se sont penchés sur cette question.

M. Tahli a indiqué qu'EuroSkills constitue une vitrine à cet égard. L'idéal serait qu'une émission soit dédiée à ce sujet sur Tipik – chaîne de la RTBF qui vise spécifiquement les jeunes –, afin de montrer les jeunes en compétition. Cela pourrait davantage susciter l'attractivité chez les jeunes, en comparaison avec une campagne publicitaire standard.

Mme Clémentine Barzin (MR) donne lecture de la vingtième recommandation libellée comme suit : « *La commission délibérative recommande d'associer les acteurs de terrain de l'enseignement secondaire à la promotion de la formation en alternance, et ce avec l'aide du corps enseignant, des PMS et des fédérations de parents.*

Cette valorisation implique la participation à des journées portes ouvertes, à des salons ou aux activités d'orientation prévues par le tronc commun. ».

Il s'agit d'une compétence fortement liée à l'Enseignement. C'est pourquoi un courrier a été adressé au président du Parlement et au ministre-président du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'aux bourgmestres et échevins bruxellois en charge de l'Enseignement.

En conclusion, elle remercie Mme Joëlle Maison pour sa participation à ce suivi, ajoutant que l'initiative première de cette commission délibérative provenait, notamment, du groupe DéFI.

3. Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle

M. Bernard Clerfayt (ministre) rappelle qu'il s'agit de la troisième rencontre opérée sur cette thématique, la première s'étant déroulée à l'issue de la commission délibérative et la deuxième s'étant déroulée, en commission plénière, le 2 décembre dernier.

Il ajoute s'être très fortement inspiré des recommandations émises par la commission délibérative pour l'élaboration de son projet de réforme de l'alter-

nance qui sera soumis prochainement au Collège de la Commission communautaire française. Le grand avantage de ces travaux est que la commission délibérative a balayé à large spectre la thématique, et examiné tous les aspects de l'alternance – qui se voient plus larges que les compétences dans lesquelles le ministre s'inscrit.

C'est pourquoi une série de sujets ont fait l'objet d'échanges avec d'autres niveaux de pouvoir. Il ajoute que l'implication de ces derniers ne s'est pas toujours révélée aussi importante.

Il précise que la question de la formation en alternance vise un grand nombre de personnes sur le territoire bruxellois. Cette thématique aborde la question de l'épanouissement, de l'accès à l'emploi, de la réorientation professionnelle, qui sont des finalités vers laquelle l'alternance doit mener. Par ailleurs, les formateurs, apprenants et employeurs en sont les acteurs principaux et il convient donc de les soutenir pour atteindre cet objectif.

En décembre 2022, le ministre a eu l'occasion de présenter aux députés l'avancée à mi-chemin des travaux menés par le Gouvernement, pour chacune des 20 recommandations. Il est temps, ce jour, de tenir les membres de la commission délibérative informés de la mise en œuvre de ces recommandations à ce stade.

Le ministre ne reviendra pas ce soir sur les avantages nombreux et indéniables de la formation en alternance. Tous sont d'accord pour affirmer que l'alternance est une des filières qui constituent la voie royale vers l'emploi, car les personnes sont formées sur mesure par des formateurs passionnés, souvent au sein d'entreprises qui ont pour objectif de les engager.

En tant qu'économiste de formation, le ministre se dit féru d'évaluations. Il reste persuadé que mesurer, c'est apprendre, et donc qu'évaluer un mécanisme permet de l'améliorer. Avec la collaboration active de l'EFPI et du SFPME, il a commandé une évaluation du dispositif bruxellois francophone de l'alternance, en particulier sur la répartition des missions entre les acteurs, l'efficacité du dispositif en termes de taux de certification et de taux d'alternance, en corrélation avec la problématique du décrochage. Cette évaluation a été réalisée via une procédure de marché public par IDEA Consult entre juin et octobre 2022.

Par ailleurs, il a participé à une autre dynamique partagée cette fois avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de commander à l'asbl Agir pour l'enseignement un état des lieux du paysage de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle – donc plus large que l'alter-

nance, qui a été réalisé entre mai et novembre 2022. Ce travail titanesque offre une analyse globale, au travers de 1.000 pages d'analyses et de constats, accompagnés de pistes d'amélioration.

C'est sur base de ces différents apports, en ce compris les recommandations de la commission délibérative, que le ministre a élaboré un projet de réforme de l'alternance. Le texte a été établi et déposé; il est actuellement sur la table des partenaires sociaux en Région bruxelloise.

En effet, lors de toute modification du monde de l'emploi et de l'économie, il est une règle de demander, avant de passer en Gouvernement ou en Collège, aux partenaires sociaux ce qu'ils en pensent.

Ainsi, sur base de leur retour, le ministre pourra peaufiner la réforme en vue de la soumettre pour adoption au Collège de la Commission communautaire française.

Outre les partenaires sociaux, il a également associé certains secteurs professionnels et organisations interprofessionnelles qui sont directement impliqués dans le dispositif de la formation en alternance. Leur implication dans la future réforme est indispensable à sa réussite.

Enfin, Bruxelles Formation et Actiris ont été informés du projet de réforme, en toute transparence et bonne collégialité. Le ministre a cherché à associer le plus grand nombre d'intelligences collectives dans ce processus.

Il expose ensuite sa stratégie pour une réforme de l'alternance, qui est structurée en 6 axes – eux-mêmes divisés en 42 actions :

1. moderniser le dispositif bruxellois;
2. démontrer aux entreprises la plus-value de l'alternance;
3. remettre le stage au centre de la formation et en garantir sa qualité formative;
4. renforcer l'accompagnement pédagogique et les actions de prévention du décrochage, en ce compris l'orientation;
5. améliorer la reconnaissance de la certification PME et développer des passerelles avec l'enseignement;
6. communiquer et valoriser l'image de l'alternance.

S'il devait résumer cette réforme en 10 mots-clés, ce seraient les suivants : « moderniser », « binôme »,

« lisibilité », « secteurs », « partenariats », « stage », « qualité », « accompagnement », « orientation » et « insertion à l'emploi ».

Évidemment, cette réforme se heurte à la complexité institutionnelle de ce pays, en particulier à Bruxelles, où tout le monde est compétent pour tout mais personne n'est responsable de rien.

Le ministre mentionne les déclarations des ministres-présidents de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui ont enterré l'idée de réformer ensemble l'alternance dans le cadre d'États généraux. Ils ont, en effet, affirmé que ce serait impossible durant cette législature, ce à quoi le ministre ne peut se résoudre car l'alternance vaut mieux que ces jeux politiques.

C'est pourquoi il dépose une réforme de l'alternance qui ne s'appliquera qu'à Bruxelles. Ainsi, lorsque les autres institutions souhaiteront avancer sur le sujet, il leur sera demandé de se mettre au même niveau, ou la réforme présentée ce jour y sera accrochée.

Le premier axe permet, en priorité, de moderniser le dispositif actuel au bénéfice des usagers – apprenants et entreprises –, en clarifiant les missions de chacun et en lui garantissant une meilleure visibilité dans l'écosystème bruxellois. La complexité et l'absence d'interlocuteur unique et facilement identifiable est revenu comme un vrai point de douleur et, par conséquent, comme un frein au développement de l'alternance.

Cet axe est composé de 11 actions spécifiques visant un large éventail d'aspects du dispositif – missions, monitoring, financement, formateurs, communication, régulation de l'offre – qui répondent, notamment, aux recommandations 2, 5, 6 et 14 de la commission délibérative (voir annexe 1).

Une nouvelle fonction sera créée à l'EFP : celle d'« expert-métier ». À terme, les 13 experts-métier – un ou deux expert(s) par groupe sectoriel – seront chargés de travailler conjointement avec leur binôme au SFPME en matière de prospection de places de stage – en partenariat avec Actiris – et de suivi pédagogique du stage.

Enfin, les formateurs seront également valorisés à travers une série de mesures allant de la formation continue à l'agrément, en passant par une valorisation de leur coût-horaire.

Le ministre salue également la présence de M. Alain Goreux, directeur de l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA).

Le deuxième axe met l'accent sur la sensibilisation aux entreprises, à travers 6 actions qui répondent aux recommandations 2, 13, 14, 15 et 18 de la commission délibérative. En effet, la réussite de l'alternance repose sur une étroite collaboration avec les secteurs et les entreprises.

Cet axe vise en particulier à renforcer la « prime tuteur » d'Actiris en l'articulant davantage avec la qualité du stage, mais aussi à simplifier la procédure d'agrément des entreprises (voir annexe 2).

Enfin, l'accent est mis sur une implication accrue des entreprises dans le dispositif, notamment à travers le conseil d'administration de l'EFP qui devra être dynamisé par davantage d'interactions et de tables rondes sectorielles – afin de mieux entendre les besoins des secteurs – ainsi qu'au travers d'une politique de partenariats avec les secteurs sur des sujets divers tels que la remise à niveau des apprenants ou la formation continue des formateurs.

Le troisième axe est composé de 9 actions orientées sur la qualité du stage et l'accompagnement de celui-ci car l'expérience de stage en entreprise se trouve au cœur de l'alternance. Cela vise à répondre aux recommandations 8, 11, 13 et 14 de la commission délibérative.

L'action majeure de cet axe vise à rendre à nouveau le stage obligatoire dès l'inscription, en particulier pour les premières années d'apprentissage, avec un délai de 60 jours. Cette obligation devra s'accompagner d'un renforcement à l'accompagnement de recherche d'un stage.

En effet, les diverses évaluations ont clairement identifié l'absence de stage en début de formation comme une cause très fréquente de décrochage.

Une autre action majeure de cet axe concerne l'amélioration des conditions du stagiaire, tant pour l'apprenant adulte que pour le jeune apprenant. Les analyses pour augmenter les allocations sont en cours.

Davantage de flexibilité est également prévue pour l'organisation de stages pour les apprenants adultes – nombreux à avoir un métier –, dans le cadre de leur reconversion professionnelle. Cette flexibilité pourrait également s'appliquer pour le volet théorique, avec des modules de cours en distanciel ou des cours concentrés en blocs de semaines ou de week-ends – afin de pouvoir accueillir un plus grand panel d'apprenants.

Le quatrième axe vise à renforcer l'accompagnement pédagogique et les actions de prévention du décrochage. Le taux de décrochage reste malheureu-

sement trop élevé : un apprenti sur quatre décroche en cours d'année, avec une propension plus élevée en première année (32 %). Cela indique un problème à prendre à la base.

Pour lutter contre ce phénomène, l'accompagnement au stage ainsi que la construction du projet professionnel est une nécessité et ce, dès le début de la formation. C'est pourquoi 7 actions de cet axe sont consacrées à l'accrochage et à l'orientation, répondant ainsi aux recommandations 1, 7 et 12 de la commission délibérative.

En priorité, il s'agit d'adopter un dispositif de vérification des compétences nécessaires à l'entrée en formation. Ce n'est ni un examen d'entrée, ni une condition pour entrer en formation. Il s'agit simplement d'établir les niveaux de compétences du futur apprenant afin de mieux déceler l'accompagnement adéquat.

Un test de positionnement sera ainsi réalisé, distinct en fonction de l'apprentissage ou de la formation adulte, avec pour objectif de vérifier l'acquisition des compétences de bases – principalement le français et les mathématiques.

Dans le cas de compétences insuffisantes et/ou d'une inscription sans stage, le candidat apprenant sera pris en charge par un dispositif de préparation et de remise à niveau. Ce dispositif sera divisé en deux volets : l'orientation et la remise à niveau.

L'orientation aura pour objectif de travailler le projet professionnel du candidat, par l'entremise d'un bilan d'orientation, éventuellement d'essais métiers. Le ministre pourra compter sur l'excellente collaboration avec Infor-Jeunes, via un protocole de travail existant, mais aussi sur la Cité des métiers de Bruxelles.

La remise à niveau sera opérationnalisée sous la forme de modules courts et adaptables en fonction de la situation de l'apprenant. L'EFP pourra compter sur divers partenariats pour organiser ce volet de remise à niveau.

Le cinquième axe vise l'amélioration de la reconnaissance de la certification PME, enjeu majeur à Bruxelles qui se démarque des autres Régions par un taux élevé de personnes faiblement diplômées ou certifiées. Or, le diplôme ou le certificat reste une nécessité aux yeux des employeurs.

La problématique de la certification est dans les mains de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'Enseignement. Si ce cinquième axe est composé de 5 actions, celles-ci reposent en majeure partie sur un suivi et une collaboration à maintenir avec l'enseignement obligatoire et la promotion sociale. Cela re-

lève des compétences des ministres Caroline Désir et Valérie Glatigny, auxquelles le ministre a adressé un courrier à ce sujet.

La réponse de la ministre Caroline Désir est sympathique mais n'offre pas beaucoup d'ouverture vers une certification rapide et un accès rapide au CESS. Elle explique renvoyer le sujet en commission mais cela ne manifeste pas un engagement très fort, ce qui ne satisfait pas le ministre (voir annexe 3).

Il a également rencontré la ministre Valérie Glatigny dans le courant du mois d'avril 2023. De cette rencontre sont ressortis des engagements plus forts pour travailler davantage avec la promotion sociale pour, au-delà des formations en EFP, obtenir des certifications pour un plus large panel (voir annexe 4).

Enfin, le sixième axe concerne la communication et la valorisation de l'image de l'alternance. Le ministre le déplore mais l'alternance pâtit d'une réputation de filière de relégation – une filière facile. Ce constat a, une nouvelle fois, été mis en exergue par l'état des lieux de l'asbl Agir pour l'enseignement.

Pourtant, il a été démontré que l'alternance est, au contraire, une filière très exigeante pour ceux qui suivent ce parcours. C'est pourquoi le ministre consacre 4 actions aux enjeux de communication, qui répondent aux recommandations 1, 16, 19 et 20 de la commission délibérative.

Plusieurs actions de communication devront être menées pour promouvoir, informer et démontrer la richesse de la formation en alternance. Les publics cibles seront tant le grand public, via une campagne de communication à l'échelle régionale, que les professionnels de l'orientation – en première ligne pour transmettre une information adéquate – et les acteurs de l'enseignement – qui doivent contribuer à une revalorisation de l'alternance dès les prémises de l'orientation scolaire.

Le ministre précise que les détails de cette réforme ne peuvent être transmis pour l'instant, puisqu'elle doit encore recevoir l'aval de différents axes de concertation. Le ministre nourrit toutefois l'espoir que ces 42 actions donneront un nouveau souffle à l'alternance en Région bruxelloise, qui en a grandement besoin.

Par ailleurs, il se dit persuadé que ce souffle est déjà présent. En effet, le ministre a eu l'occasion de participer à la journée « portes ouvertes » de l'EFP, durant laquelle il a eu l'occasion de discuter avec des jeunes, des moins jeunes et des formateurs.

Or, il n'a rencontré que des personnes passionnées et passionnantes, qui croient en ce qu'elles font. M. Vincent Giroul, directeur de l'EFPP, lui a annoncé avoir reçu 50 % de public supplémentaire, par rapport à l'année précédente. Cette réalité est très encourageante et démontre une appétence nouvelle pour la formation en alternance.

Précédemment, le ministre avait évoqué Mélusine, Simon et Oussama, qui ont porté haut les couleurs de l'alternance à l'étranger. Il mentionne aujourd'hui Kaoutar, Laurent, Lina, Alex, Ibrahim, Marco et Julie, rencontrés lors de la journée « portes ouvertes », qui partagent un amour immesuré pour leur passion, pour leur métier. Le ministre espère pouvoir les soutenir dans cette voie.

4. Tables rondes citoyennes

M. Mohamed Ouriaghli (président) explique que l'heure est désormais pour les citoyens à la réflexion. Ceux-ci sont divisés en trois groupes pour discuter entre eux et faire un retour sur le suivi effectué.

5. Débat dans l'hémicycle

M. Alain H. (porte-parole) explique que les membres de son groupe ont tous constaté une réponse rapide et positive du ministre compétent au regard des recommandations, ainsi que l'ouverture d'esprit des députés avec qui les citoyens ont débattu.

Cela les a fait sourire car il a été demandé aux citoyens d'aborder le sujet de la manière la plus étendue possible, tandis qu'il a été demandé aux députés de davantage les écouter et, éventuellement, les aider à approfondir la problématique.

Par ailleurs, comme l'a dit le ministre Bernard Clerfayt, il importe que Bruxelles prenne son avenir en main. Ce dernier a clairement fait entendre que les autres niveaux de pouvoir étaient réticents à avancer, c'est la raison pour laquelle il faut se concentrer sur la situation bruxelloise, car ce n'est pas tant Bruxelles qui fait défaut mais bien la Wallonie. Il s'agit d'une constatation et non d'un jugement de valeur.

Un autre point important à souligner est que, de manière globale, le ressenti des citoyens est positif. Ces derniers ont autant appris que les députés les ayant accompagnés.

Pour ce qui concerne le processus des commissions délibératives, il précise que ce dernier est très intéressant, mais qu'il souffre d'un bémol : la question des délais.

En effet, certains citoyens ont eu l'impression d'avoir été mis au parfum de manière très intensive. Or, avec davantage de temps pour débattre et échanger, tantôt avec les experts, tantôt avec les députés, ils auraient pu mieux comprendre que six mois auraient été insuffisants pour prendre des décisions par rapport aux recommandations formulées.

Comme l'a précisé le ministre, bien que le travail se poursuive à cet égard, il est impossible, humainement et matériellement parlant, de pouvoir donner réponse à tout. Pour les citoyens, cette réalité est un peu frustrante, dans la mesure où ils s'attendaient tout de même à davantage d'actions concrètes.

Personnellement, il explique ne pas avoir été surpris par les réponses des ministres Caroline Désir et Valérie Glatigny, à la lecture du rapport de suivi et des échanges avec les autres institutions.

Il précise que se réfugier derrière la réglementation ou la simple mise en place de groupes de travail ne répond pas directement à l'attente des citoyens. Plutôt qu'une réponse globale, les citoyens auraient préféré quelques réponses et prises de position précises sur l'une ou l'autre recommandation relevant de leurs compétences.

Pour ce qui concerne le besoin ou non d'expliquer plus précisément le cadre autour du processus aux citoyens, à partir du moment où un prescrit est déjà installé, il existe peut-être une forme de tentative d'influence. Si certains députés ont autant appris que les citoyens, d'autres semblaient déjà au fait de la thématique. Cela n'enlève cependant rien au caractère intensif des débats, mais il convient de le souligner.

En tant que retraité, il n'a pas subi la même pression que d'autres citoyens, mais il met en avant la nécessité d'étaler les travaux de la commission délibérative sur un week-end supplémentaire, afin de pouvoir éclaircir encore certains points.

En conclusion, les membres de ce groupe soulèvent que le citoyen attend davantage de démocratie et moins de politique. Or, si le porte-parole n'a pas eu l'impression d'une politisation des débats, il s'est néanmoins rendu compte que ce type de contact ne peut être évité pour se rendre compte de la manière dont est appliquée la démocratie.

M. Polydor Edgar K. (porte-parole) explique que l'état d'esprit global au sein de son groupe était positif car les citoyens s'attendaient à avoir un rapport différent avec les parlementaires.

Il était attendu que ces derniers tentent d'imposer leurs idées, ce qui ne fut pas le cas lors des discussions en groupes restreints. Au contraire, les parle-

mentaires se sont montrés à l'écoute des opinions des autres participants.

Cette dynamique a permis à certaines personnes, qui ne connaissaient rien initialement la thématique, d'exprimer de nouvelles idées au contact des autres participants.

De plus, les débats en commission délibérative ont permis de montrer qu'au-delà des clivages politiques, les parlementaires pouvaient trouver un accord.

Concernant le suivi apporté aux recommandations, la porte-parole explique qu'un point positif est l'existence même de ces recommandations, qui permettra toujours d'ouvrir une piste dans le futur, que les actions du Parlement et du Gouvernement actuels se révèlent concrètes ou non – en raison, notamment des compromis à trouver entre les différentes entités.

Il demande, au nom de son groupe, un exemple d'application concrète et directe de l'une des recommandations édictées par la commission délibérative. Cela permettrait aux citoyens de sentir qu'ils n'ont pas assisté à la réunion de ce jour en vain.

Pour quelle raison les idées exprimées, notamment, par le ministre n'ont-elles pu être appliquées de manière concrète ? Le délai de suivi était-il trop court ? Un week-end de délibération supplémentaire était-il nécessaire afin de mieux appréhender cette période de suivi ?

Enfin, il remercie le Parlement – notamment, le président de la commission, les groupes politiques, les services et l'opérateur externe – pour la qualité de l'accueil lors de la commission délibérative.

Il remercie également les interventions de chacune des personnes-ressources, qui ont mis le doigt sur la réalité de terrain parfois inconnue aux yeux de tous.

Mme Marielle D. (porte-parole) explique que les membres de son groupe ont manifesté leur contentement au regard de l'expérience mais que le délai du suivi leur laisse un goût amer.

En effet, le discours du ministre n'a pas semblé porter sur des points d'amélioration concrets, ce que les citoyens espéraient entendre en réunion de ce jour. Le monde d'aujourd'hui évolue très rapidement et, bien que l'administration soit connue pour sa lenteur, la formation en alternance constitue un sujet tellement important pour la société bruxelloise qu'il convient d'enclencher la vitesse supérieure.

Pour ce qui a trait aux débats en commission délibérative, la porte-parole mentionne le respect dans lequel se sont déroulées les discussions entre ci-

toyens et députés. Chaque membre de la commission délibérative, député comme citoyen, a pu apprendre de l'autre et se sentir utile.

Par ailleurs, si les citoyens ont pu sentir les tensions politiques lors des discussions, les parlementaires ont été capables de coconstruire dans la complémentarité et le respect, ce qui s'est révélé plutôt inattendu. Participer à ce processus leur a, très certainement appris, à dialoguer autrement.

Elle ajoute que les citoyens auraient souhaité pouvoir être consultés ou, a minima, tenus informés en milieu de suivi des recommandations. Il aurait également été préférable de tenir compte du calendrier scolaire et, notamment, de la période d'examens, afin de fixer cette réunion de clôture de la commission délibérative.

Pour ce qui concerne l'évaluation, quels indicateurs seront-ils développés dans le cadre de l'évaluation de ces futures pratiques ? *Quid* également de la prise en compte des thématiques transversales dans la mise en œuvre de ces pratiques – notamment, la question du genre, de la jeunesse et du handicap ?

Elle demande également quelles sont les recommandations qui ont pu être mises en place et lesquelles demanderont davantage de temps. Le discours du ministre n'était pas clair à ce sujet.

Enfin, comment s'assurer que ce suivi se poursuive après la période électorale de 2024 ?

M. Mohamed Ouriaghli (président) félicite toutes les personnes ayant pris part à cette expérience enrichissante et leur souhaite une bonne continuation.

M. Bernard Clerfayt (ministre) se dit content de la satisfaction globale obtenue sur le processus. Il est intéressant de pouvoir interagir avec les experts et les députés et apprendre de nouvelles idées.

Il s'agit de la première commission délibérative à laquelle le ministre a participé. Il s'agissait donc, pour lui aussi, d'une nouvelle expérience au regard d'un processus mis en place par le Parlement de la Commission communautaire française afin de construire de nouvelles modalités d'interaction citoyenne.

S'agissant d'un nouveau processus, qui s'améliore donc d'expérience en expérience, il est positif de rencontrer un sentiment de satisfaction globale de la part des citoyens.

Il se dit également heureux que la commission délibérative soutienne, dans ses recommandations, des actions et stratégies sur lesquelles le ministre travaille déjà en collaboration avec certains experts.

Le ministre entend la remarque émise par les citoyens concernant la lenteur du suivi et de la prise de décision concrète sur les actions à mettre en place. À titre personnel, il n'en est pas étonné, faisant de la politique depuis quelques années maintenant.

Le délai de six mois a été fixé afin de ne pas perdre le citoyen dans ce suivi mais il est largement insuffisant pour mettre en œuvre un tel projet de réforme. Souvent, une ou deux années sont nécessaires à cet égard, puisque cela implique :

- de mûrir ces recommandations, de faire intervenir divers acteurs compétents afin de recueillir leur avis – ce qui peut prendre trois à quatre mois;
- de dégager un budget suffisant – ce qui nécessite des négociations budgétaires au niveau gouvernemental encore plus longues;
- de les mettre en œuvre – ce qui peut prendre plusieurs années.

Il donne en exemple la négociation des subsides européens, au travers du Fonds social européen (FSE) – programme élaboré sur six ou sept ans. Or, cette réflexion sur le financement de nouveaux projets en alternance coïncide avec la réception de ces subsides européens.

Dans le cadre de la nouvelle programmation européenne 2021-2027, deux millions d'euros ont été dégagés pour une série de projets visant à financer du personnel et des actions spécifiques portées par l'EFPP. Si ces derniers ont été négociés, ils ne sont pas encore mis en œuvre et ne le seront qu'au cours des prochaines années.

Cela n'implique pas que le travail soit inutile, mais bien que les décisions les plus visibles sont celles qui prennent le plus de temps. La formation en alternance est une matière à cheval entre plusieurs niveaux de pouvoir, ce qui nécessite des accords de coopération faisant l'objet de nombreuses discussions. Le délai est encore allongé si chaque institution a des priorités politiques et un calendrier différents. À cet égard, le ministre déplore que des États généraux de l'alternance n'aient pu être mis en place.

En guise d'exemple d'action concrète déjà mise en place, il mentionne l'accueil de tous les publics dans l'alternance, notamment, les publics porteurs de handicap. S'il s'agit d'un petit projet, l'aspect symbolique n'en reste pas moins fort.

En effet, de nombreux efforts sont réalisés à l'EFPP afin d'accorder une attention particulière à ces publics, de les accompagner en fonction de leur situation par-

ticulière et d'offrir à chacun une réponse adaptée à ses projets et sa situation.

Comme déjà dit en préambule, le ministre annonce avoir terminé la rédaction projet de réforme de l'alternance pour ce qui concerne la Région bruxelloise. Il importe désormais, pour le ministre, de discuter de ce projet avec les partenaires sociaux, avant de le présenter au Collège de la Commission communautaire française. Il ne peut déroger à ces règles de fonctionnement, raison pour laquelle ce document ne peut encore être partagé avec les citoyens. Or, ce délai est bien plus long que les six mois prévus pour le suivi de la commission délibérative.

Néanmoins, il propose que ce document soit adressé au Parlement et partagé avec les citoyens membres de la commission délibérative, dès qu'il sera passé en première lecture au sein du Gouvernement. Il lira avec attention chacune des remarques qui pourraient être émises par les citoyens qui l'auront analysé.

Il regrette de ne pouvoir se montrer plus concret sur une série de sujets mais affirme que le travail est bien en cours, afin d'aboutir à une amélioration de l'alternance en Région bruxelloise.

En conclusion, si le temps de la commission délibérative n'est pas toujours en adéquation avec le temps politique – qui évolue selon ses propres contraintes –, il est possible de réfléchir ensemble à la manière de poursuivre le suivi au-delà des six mois prévus par le Règlement.

M. Jamal Ikazban (PS) remercie les citoyens qui ont participé à ce processus, les membres du Parlement, les services qui l'ont encadré ainsi que tous les experts qui ont pu nourrir la discussion.

Si les citoyens ont beaucoup appris durant cette commission délibérative, c'est également le cas des parlementaires, ce que le ministre a eu l'humilité de préciser.

Pour ce qui concerne le sentiment de frustration ressenti par les citoyens, le député ne peut que le comprendre. Comme l'a exprimé le ministre, le temps politique n'est pas une notion que les citoyens peuvent maîtriser entièrement. Néanmoins, cette remarque reste pertinente afin de faire progresser le processus des commissions délibératives.

Il mentionne que les citoyens auraient souhaité un week-end supplémentaire pour délibérer, ce qui illustre parfaitement le quotidien des parlementaires dans leur suivi. En effet, la discussion, la concertation, la négociation et la mise en adéquation prennent du temps.

Par ailleurs, lors de la première commission délibérative en Commission communautaire française, consacrée au rôle du citoyen en temps de crise, les recommandations édictées étaient pertinentes mais, bien souvent, adressées à d'autres niveaux de pouvoir.

Lors de cette seconde commission délibérative, la majorité des recommandations s'axent dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française, ce qui a permis au ministre Bernard Clerfayt de s'en inspirer largement – au même titre que d'autres travaux et études – dans le cadre de l'élaboration de sa réforme de l'alternance. Les citoyens peuvent donc être fiers de ce travail accompli.

Le député retient également que sur 36 citoyens membres de la commission délibérative, 30 d'entre eux ont été concernés, une fois dans leur vie ou leur parcours professionnel, par la formation en alternance. Cela témoigne de son importance dans la société bruxelloise.

S'il avait, au début du processus, émis des réserves quant à ce qu'il pourrait découler de cette commission délibérative, il ne peut qu'avouer être aujourd'hui fier du travail accompli.

En effet, à l'entame des travaux, une remarque a été émise concernant l'alternance comme relégation ultime du parcours de formation. Cela témoigne de la très large sensibilisation à mener afin de changer l'image de l'alternance au sein de la société bruxelloise.

Cette commission délibérative aura édicté des recommandations de qualité et aura également permis de mettre en lumière l'importance de ce secteur pour un nombre très important de Bruxelloises et de Bruxellois.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) explique que ce sentiment de frustration ressenti par les citoyens est le quotidien des parlementaires. En effet, le dépôt d'une proposition fait souvent l'objet de nombreuses discussions. Or, concertation, dialogue et discussion ne peuvent rimer avec rapidité. Il importe donc de se montrer patient, qu'il s'agisse des parlementaires ou des ministres.

Il souhaite que les citoyens puissent effacer ce sentiment de frustration, car le texte adopté par la commission délibérative sert déjà de base à la réflexion menée au niveau parlementaire et gouvernemental.

Pour énoncer un exemple concret d'action menée en suivi de la commission délibérative, il rappelle la proposition de lancer un « hub.awards » de la formation en alternance. Or, cette demande a bien été

relayée auprès du conseil d'administration d'hub. brussels et de la ministre en charge de la Transition économique au niveau régional.

Il rappelle que ces pierres à l'édifice seront posées au fur et à mesure mais qu'il convient de garder à l'esprit qu'au-delà de la simple mise en place d'actions, la réalisation concrète de ces recommandations demande un véritable changement de culture – notamment, au sein de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces recommandations constituent un message adressé à la Fédération Wallonie-Bruxelles et son administration – qui manifestent régulièrement une vivace réticence au changement – afin de viser plus haut et de voir plus grand.

M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo) remercie tous les citoyens qui se sont investis dans ce processus délibératif, dans une période où la politique subit des coûts, notamment, en termes de délégitimation. Il importe de réfléchir constamment à la remise en cause des pratiques politiques, à la manière dont se déroulent les délibérations et dont le projet de société est conçu.

Le sujet de la formation en alternance a été particulièrement intéressant, dans la mesure où l'emploi ainsi que la qualification sont des éléments d'émancipation des citoyennes et citoyens dans la société. Celle-ci étant très élitiste, l'alternance n'est n'a pas une image aussi positive que d'autres secteurs davantage valorisés. En termes d'émancipation et de regard sur la société, il était donc intéressant de pouvoir mettre en lumière cette thématique.

Le député affirme être impatient d'en savoir davantage sur cette réforme de l'alternance annoncée par le ministre Bernard Clerfayt. En effet, en tant que membre du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il peut témoigner des blocages existants au regard de cette réforme – que ce soit au niveau de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Commission communautaire française.

Cette proposition de réforme, qui a tenu compte des recommandations de la commission délibérative, sera analysée en temps voulu. Il est essentiel, lorsque ce jour sera venu, que les citoyens membres de la commission délibérative puissent se dire fièrement qu'ils y auront contribué.

En effet, la valorisation de la participation citoyenne ne consiste pas seulement en de la sensibilisation ou de la participation. Cela concerne également l'impact concret que les citoyens ont pu avoir sur les décisions prises.

M. Sadik Köksal (président) remercie les participants de la commission délibérative, ainsi que les personnes extérieures qui ont alimenté les débats et qui suivent la commission délibérative depuis ses débuts – notamment, les responsables de l'EFP et de l'OFFA.

Il remercie également le ministre pour avoir tenté de lancer un appel à l'égard de la formation en alternance lors de différentes conférences interministérielles. Celles-ci ont fixé des réunions qui sont, malheureusement, tombées à l'eau.

Néanmoins, il réitère que les différentes recommandations adoptées par la commission délibérative n'ont pas été faites en vain. Il comprend l'insatisfaction des citoyens car, en tant que parlementaires, il arrive que ces derniers édictent de telles recommandations qui nécessitent un suivi sur un temps très long.

Le délai de six mois choisi lors de l'élaboration du processus des commissions délibératives, dans leur ensemble, ne permet pas d'apporter des propositions législatives et actions concrètes.

Le ministre a, pourtant, mentionné les 6 axes et 42 actions de sa réforme de l'alternance, qu'il compte bien mener. Le président se dit heureux que les recommandations de la commission délibérative aient été entendues.

Bien que la majorité des travaux délibératifs se soient organisés dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française, certaines recommandations relèvent d'autres entités – notamment, la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Or, plusieurs parlementaires membres du Parlement francophone bruxellois sont également membres du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est pourquoi, tant au sein d'une institution que de l'autre, ils continueront à interpeller les différents ministres compétents à l'égard de cette réforme de l'alternance. Pour cela, il convient de laisser au ministre Bernard Clerfayt le temps nécessaire pour mettre en place son plan de réforme.

Enfin, il rappelle que l'objectif global de ces travaux est de mettre la formation en alternance au premier plan, en tant qu'outil d'épanouissement pour les Bruxelloises et Bruxellois.

Le Président,

Mohamed OURIAGHLI

6. Annexes

Annexe 1

Mise à jour du tableau de suivi des recommandations de la commission délibérative par M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle

SEANCE DE CLOTURE DE LA COMMISSION DELIBERATIVE – FORMATION EN ALTERNANCE – 25 AVRIL 2023

Réforme du dispositif francophone de l'alternance en Région bruxelloise

Ce projet de réforme s'inscrit au regard de la situation socio-économique et du contexte démographique en Région de Bruxelles-Capitale. Le défi de l'emploi est marqué à la fois par une démographie en forte croissance, et une inadéquation entre les compétences disponibles sur le marché du travail et les emplois à pourvoir.

Elle met aussi l'accent sur les avantages qu'offre la formation en alternance :

- Améliorer le taux d'insertion à l'emploi,
- Développer des compétences en adéquation avec les besoins des employeurs,
- Réaliser un retour positif sur investissement pour les finances publiques,
- Diminuer le taux de décrochage des jeunes, et en particulier des NEETS.

Elle a été élaborée sur base des contributions et analyses suivantes :

- Recommandations et contributions du SFPME et de l'efp
- Recommandations issues de la Commission délibérative du Parlement francophone bruxellois consacrée à la formation en alternance (juillet 2022)
- Evaluation de la formation en alternance en RBC, réalisée par IDEA Consult (17 octobre 2022), sur marché public
- Rapport d'enquête « L'alternance dans tous ses états » -IBEFE (2022)
- Etat des lieux pour un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance – asbl APE (novembre 2022)
- Analyse juridique sur les possibilités d'adaptation des arrêtés de la COCOF en matière de missions confiées aux acteurs, réalisée par XIRIUS Public (mars 2023), sur marché public.

Par ailleurs, l'alternance ayant comme particularité de considérer autant l'apprenant que l'entreprise comme des « usagers » du dispositif, les secteurs professionnels et les organisations interprofessionnelles engagées dans le dispositif actuel, à travers le Conseil d'administration du centre efp, ont été consultés, ainsi que les secteurs représentés dans les Pôles Formation Emploi¹.

¹ UCM, organisation représentative des entrepreneurs francophones ; UCB, union des coiffeurs belges ; SNI, syndicat neutre pour indépendants ; Fédération HORECA ; SDI, fédération patronale interprofessionnelle ; FEDERIA, fédération des agents immobiliers francophones ; Embuild, confédération construction ; UNEB, union nationale de l'esthétique et du bien-être ; UNPLIB, union nationale des professions libérales et intellectuelles de Belgique.

SEANCE DE CLOTURE DE LA COMMISSION DELIBERATIVE – FORMATION EN ALTERNANCE – 25 AVRIL 2023

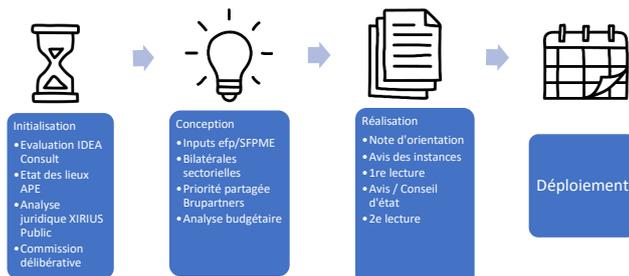
La réforme de la formation en alternance en Région bruxelloise francophone s'articule en **6 axes** :

1. Moderniser le dispositif bruxellois
2. Démontrer aux entreprises la plus-value de l'alternance
3. Remettre le stage au centre de la formation et en garantir sa qualité formative
4. Renforcer l'accompagnement pédagogique et les actions de prévention du décrochage, y compris l'orientation
5. Améliorer la reconnaissance de la certification PME et développer les passerelles avec l'enseignement
6. Communiquer et valoriser l'image de l'alternance (une fois les 5 axes précédemment améliorés).

Cette réforme s'articulera évidemment avec la dynamique transversale en cours de négociation avec les entités fédérées francophones, en vue d'un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance.

Inscrite à la Stratégie Go4Brussels 2030, elle est menée en « priorité partagée » avec les partenaires sociaux. Le projet de réforme leur a été présenté le 31 mars 2023. Celle-ci fera l'objet d'une contribution qui me parviendra prochainement. Sur base du dialogue social, et compte tenu de l'importance de la concertation, les axes, actions et mesures seront modélisées et finalisées avant d'être approuvées par le Collège de la Commission communautaire française.

Mon projet de réforme se situe donc en phase finale de conception. Une analyse budgétaire est en cours d'élaboration, par le centre efp, le SFPME et Actiris, pour les différentes actions et mesures nécessitant un investissement complémentaire. Il conviendra aussi d'établir un phasage de ce financement, jusqu'en 2027, en articulation avec le financement du Fonds social européen.



SEANCE DE CLOTURE DE LA COMMISSION DELIBERATIVE – FORMATION EN ALTERNANCE – 25 AVRIL 2023

<u>Les recommandations de la Commission délibérative sur la formation en alternance</u>	<u>Entité(s) compétente(s)</u>	<u>Suivi</u>	<u>Commentaires</u>
1 La commission délibérative recommande une meilleure formation des agents d'orientation (secteurs concernés, Actiris, PMS/acteurs de l'enseignement et tout autre organe d'orientation) aux spécificités de l'alternance afin de mieux identifier les aptitudes de la personne et l'orienter positivement vers la filière qui correspond le mieux à ses attentes.	Cocof RBC FWB	CFR Réforme	<p>Cette recommandation a été intégrée à l'Axe 6, en particulier l'action 6.3 « Renforcer la communication vers les différentes instances d'enseignement et de formation sur les spécificités, les exigences de l'alternance et les primes existantes », mais également dans l'axe 4 avec l'action 4.7 « Faire de la formation en alternance, un acteur de l'orientation ».</p> <p>Ces deux actions se concrétiseront par plusieurs mesures dont la finalité est d'organiser des modules d'informations à destination des professionnels de l'orientation (écoles, CPMS, InforJeunes, JEEP, Missions locales, etc.), et de renforcer les collaborations.</p> <p>Il sera aussi important de faire le lien avec le dispositif d'Orientation tout au long la vie, dont un des objectifs est la professionnalisation du métier de « conseiller en orientation ».</p> <p>A ce sujet, Formaform s'est vu attribué comme nouvelle mission la création d'un centre de ressources en orientation qui sera amené à développer les compétences des professionnels de l'orientation. 3 ETP ont déjà été engagés sur PRW pour jeter les bases, et un projet FSE+ a été sélectionné.</p> <p>Le SFPME et l'efp étant bénéficiaires prioritaires de l'offre de service de Formaform, un axe consacré aux spécificités de l'alternance devra être prioritaire.</p>
2 La commission délibérative recommande de charger l'EFP d'assurer le rôle central dans la recherche et le suivi des stages	Cocof	CFR Réforme	<p>Sans impacter le prescrit légal prévu par les accords de coopération, la réforme dédie son 1^{er} axe à la modernisation du dispositif actuel. Cela passe par une redéfinition d'un partenariat fort entre l'efp et le SFPME.</p>

SEANCE DE CLOTURE DE LA COMMISSION DELIBERATIVE – FORMATION EN ALTERNANCE – 25 AVRIL 2023

auprès des entreprises, et ce par le recrutement d'un nombre adapté de prospecteurs et l'assouplissement des contraintes liées à l'agrément du maître de stage en entreprise.			<p>La mission de régulateur du SFPME est renforcée, tandis que la mission pédagogique de l'efp est affirmée.</p> <p>Une nouvelle fonction sera créée à l'efp : « expert-métier ». A terme 13ETP devraient être déployés, dans une logique sectorielle, dans chaque pôle de l'efp. L'objectif étant de constituer un binôme fort composé d'un expert-métier + un référent SFPME (anciennement délégué à la tutelle).</p> <p>Ce binôme sera chargé conjointement de la prospection (en partenariat avec Actiris) et du suivi pédagogique du stage. Des protocoles de collaboration seront rédigés dans le cadre du nouveau contrat de gestion, et validés par le Ministre de tutelle.</p>
3 La commission délibérative recommande la mise en place de formations en alternance pour les métiers qui nécessitent un diplôme de l'enseignement supérieur, d'une part, et l'équivalence des diplômes ainsi obtenus dans l'enseignement en alternance avec ceux obtenus dans l'enseignement supérieur, d'autre part.	Cocof FWB	Fait	<p>La Cocof n'est pas compétente. Il s'agit d'une prérogative de l'enseignement supérieur professionnalisant (promotion sociale) et de l'ARES pour la reconnaissance des diplômés.</p> <p>Une rencontre a été organisée avec la Ministre Valérie Glatigny pour discuter des solutions à mettre en œuvre, et baliser les actions futures.</p> <p>Un courrier de réponse de la Ministre est joint en annexe.</p>
4 La commission délibérative recommande que la poursuite d'une formation en alternance à l'EFP permette l'obtention d'un diplôme CESS reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, équivalent à celui obtenu à l'issue d'une formation en CEFA,	Cocof FWB	/	<p>La Cocof n'est pas compétente. Il s'agit d'une prérogative exclusive de l'enseignement.</p> <p>La Ministre Caroline Désir a été interpellée par courrier, dont la réponse est jointe en annexe.</p> <p>Une rencontre a été organisée avec la Ministre Valérie Glatigny pour discuter des solutions à mettre en œuvre et baliser les actions futures. Un courrier de réponse est joint en annexe.</p>

SEANCE DE CLOTURE DE LA COMMISSION DELIBERATIVE – FORMATION EN ALTERNANCE – 25 AVRIL 2023

	et ce quel que soit l'âge de l'étudiant.			
5	La commission délibérative recommande la mise en place d'une certification des formateurs en pédagogie accélérée et la création d'incitants à destination des formateurs (rémunération plus attrayante, statutarisation, ...).	Cocof FWB	CFR Réforme	L'axe 1 de la réforme vise à « revaloriser les formateurs, acteurs-clés du dispositif » en son action 1.7. Plusieurs mesures seront ainsi activées : un renforcement de la formation pédagogique initiale, une valorisation de la formation continue articulée avec l'obtention de l'agrément, la simplification d'obtention de l'agrément (pour une durée plus longue : 5 ans). En outre, une analyse budgétaire est en cours afin de revaloriser le taux-horaire des formateurs, et d'homogénéiser celui-ci sans distinction de filières. Par contre, l'efp étant une asbl de droit privé, la statutarisation est inappropriée.
6	La commission délibérative recommande l'accélération de la mise en place des états généraux et la réforme de l'alternance, la tenue régulière de réunions d'une conférence interministérielle des ministres en charge de la formation en alternance et des ministres de l'enseignement.	Cocof (+ RBC) FWB RW	CFR Réforme	Si la tenue d'Etats Généraux n'ont pas fait consensus, la dynamique initiée suite à l'adoption d'une note conjointe autour d'un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, et en particulier de l'alternance, se poursuit. Les discussions sont en cours pour l'élaboration de scénarii à moyen et long termes, en vue de changements structurels. Par ailleurs, l'axe 1 de la réforme prévoit une action 1.11 dédiée à la concertation avec l'IFAPME et les CEFA au bénéfice d'une meilleure mobilité des usagers, et d'une plus grande reconnaissance, en adéquation avec les spécificités régionales.
7	La commission délibérative recommande de renforcer les mesures d'accompagnement de l'EFP en augmentant le nombre d'agents par apprenant, pour améliorer :	Cocof	CFR Réforme	L'accompagnement pédagogique, la prévention du décrochage et l'orientation constituent l'axe 4 de la réforme bruxelloise. En particulier l'action 4.2 vise à « intensifier le dispositif d'entrée en formation », à savoir CAPP, DORA, Start'APP, par un renforcement du nombre de collaborateurs chargés de l'accompagnement psycho-social et de l'orientation. Il faudrait pouvoir augmenter, à terme, l'équipe de min 4 ETP

SEANCE DE CLOTURE DE LA COMMISSION DELIBERATIVE – FORMATION EN ALTERNANCE – 25 AVRIL 2023

	- l'orientation et accompagnement psychosocial, - le soutien administratif, - et la formation, dans l'objectif de renforcer le suivi des relations entre le stagiaire et l'entreprise (référant ou délégué à la tutelle). Le nombre d'agents et leur affectation sont fixés par arrêté après avis des organisations représentatives et des centres de formation.			complémentaires aux 8 ETP existants. Un projet FSE+ récemment sélectionné pourra servir de tremplin pour cette action. Nous pourrions également compter sur un partenariat avec InforJeunes pour l'orientation, et sur le nouveau binôme « expert-métier efp / réfèrent SFPME » pour assurer un accompagnement sectoriel à la recherche de stage.
8	La commission délibérative recommande que l'allocation mensuelle accordée aux stagiaires soit augmentée et immunisée fiscalement jusqu'au terme de la formation suivie. Elle est composée d'un montant fixe pour chaque stagiaire auquel s'ajoute un montant variable lié à la situation familiale de chaque stagiaire. Il convient de maintenir le droit aux allocations familiales	Cocof Cocom Fédéral	CFR Réforme	L'axe 3, dédié au renforcement de la qualité du stage en entreprise, consacre une action spécifique à l'amélioration des conditions du stagiaire. L'allocation mensuelle de l'apprenant « adulte » pourrait déjà être augmentée en passant d'une indexation annuelle sur base de l'indice pivot à une indexation sur base d'un pourcentage du Revenu minimum mensuel moyen garanti (RMMMMG). L'allocation de l'apprenant « jeune » nécessite quant à lui de modifier l'accord de coopération « OFFA ». Une révision de la Prime Jeune d'Actiris est aussi en cours d'analyse budgétaire : elle s'adresserait à tout jeune entre 15 et 20 ans (et non plus 18 ans), résidant en RBC, et inscrit dans une formation en alternance, et elle serait majorée pour atteindre un montant de 600€ de 15 à 17 ans, et de 1200€ de 18 à 20 ans. L'idéal serait de pouvoir la délivrer par tranche mensuelle, en

SEANCE DE CLOTURE DE LA COMMISSION DELIBERATIVE – FORMATION EN ALTERNANCE – 25 AVRIL 2023

	jusqu'au terme de la formation suivie.			l'articulant avec l'accrochage en formation, mais cela nécessite une analyse de faisabilité technique par Actiris. En matière d'allocation familiale, nous avons déjà supprimé le plafond pour le cumul avec les rétributions d'alternance. Une modification de la réglementation bruxelloise est aussi en préparation afin de garantir l'accès aux allocations familiales à tout stagiaire, que le stage soit obligatoire ou non.
9	Pour permettre une meilleure inclusion dans l'accès aux formations en alternance, la commission délibérative recommande la réalisation d'un cadastre des places disponibles en garderie d'enfants afin de pouvoir obtenir en nombre suffisant des possibilités plus diversifiées et adaptées aux situations individuelles rencontrées par les stagiaires : - garderie à domicile, - élargissement des horaires d'accueil des enfants, - garderie ouverte aux stagiaires qui ne sont pas chercheurs d'emploi.	Cocof FWB Communes	/	Cela ne peut pas relever de la Cocof. Il faut envisager des partenariats spécifiques entre l'efp et des crèches ou des services d'accueil des enfants.
10	La commission délibérative recommande d'instaurer un partenariat structurel entre les entreprises et les administrations, en particulier	Cocof RBC	Fait	Depuis 2018, l'efp s'est doté d'un service d'aide et d'accompagnement au bénéfice de tout apprenant présentant un trouble de l'apprentissage, un handicap ou une maladie chronique.

SEANCE DE CLOTURE DE LA COMMISSION DELIBERATIVE – FORMATION EN ALTERNANCE – 25 AVRIL 2023

	l'administration de la Commission communautaire française et son service PHARE, pour permettre des aménagements raisonnables afin de faciliter l'insertion, l'apprentissage, la formation et le stage des personnes à besoins spécifiques.			L'accompagnement est individualisé sous la forme d'aménagements spécifiques raisonnables (accès à l'établissement, organisation des cours et évaluation) et des modalités d'accompagnement pour faciliter le parcours de formation des apprenants. Une collaboration avec le service Phare existe donc déjà, en co-construction avec Bruxelles Formation et des partenaires spécifiques : la ligue braille, comprendre et parler, le 3 ^e œil, etc. En 2021-2022 : <ul style="list-style-type: none"> o 95 personnes ont été inscrites dans le dispositif o Sur ces 95, 75 personnes ont fait l'objet d'un suivi. Les autres n'ayant pas finalisé leur inscription à l'efp ou ont abandonné.
11	La commission délibérative recommande d'encourager la formation en alternance pour les personnes en reconversion et de mettre en place des mécanismes compensatoires liés à la perte éventuelle de revenus et tenant compte de la situation personnelle (primes pour l'employeur et allocations pour le stagiaire, droits d'inscription réduits, horaires adaptés).	Cocof RBC Fédéral	CFR Réforme	Au sein de l'axe 3 consacré au stage, l'action 3.3 vise particulièrement à autoriser des modalités de réalisation de pratique professionnelle plus flexibles pour les apprenants « adultes », notamment pour les cas de reconversions professionnelles. Il est ainsi convenu de moderniser les dispositions légales relatives à la pratique professionnelle en formation « adulte » pour garantir plus de flexibilité en matière de nombres d'heures de stage à réaliser, et de mobilité. Il est aussi prévu de faciliter le recours au e-learning pour le public adulte, via une alternative pédagogique basée sur le distanciel, et d'adapter les rythmes de l'alternance aux réalités de l'entreprise, avec notamment la possibilité de conclure une convention de stage toute l'année, pour les adultes, avant l'inscription en centre de formation. Enfin, une prime compensatoire pour tout stagiaire en reconversion est en cours d'analyse.
12	La commission délibérative recommande la mise en place	Cocof	CFR Réforme	L'axe 4 consacré à l'accompagnement pédagogique et à la prévention du décrochage scolaire dédie 2 actions majeures à cette recommandation.

SEANCE DE CLOTURE DE LA COMMISSION DELIBERATIVE – FORMATION EN ALTERNANCE – 25 AVRIL 2023

	<p>d'un test d'accès aux formations en alternance et d'une mise à niveau obligatoire pour les candidats stagiaires ayant échoué à ce test.</p> <p>Cette mise à niveau est caractérisée par un accompagnement qui assure l'apprentissage des essentiels, en parallèle à la formation en alternance, et aboutit à la délivrance d'un certificat d'aptitudes.</p> <p>Il appartient aux administrations de déterminer la temporalité et l'opérateur adéquats pour cette mise à niveau.</p>	FWB		<p>Les actions 4.4 et 4.5 prévoient la mise en œuvre d'un test de positionnement pour tout apprenant (jeune et adulte), portant sur les compétences de base, et conduisant à une obligation de remise à niveau en cas d'échec (à savoir des compétences de base en dessous du seuil du certificat de 6^e primaire).</p> <p>Parallèlement, un dispositif de remise à niveau sera élaboré. Il aura 2 volets : <u>l'orientation</u> pour approfondir et développer le projet professionnel de l'apprenant, et l'organisation de <u>modules de remédiation</u>, adaptés et de courte durée, en ayant recours à des partenaires et / ou aux secteurs via appel à projets et conventions de collaboration.</p>
13	<p>La commission délibérative recommande de renforcer les incitants aux entreprises afin de les encourager à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer leur offre de stages à destination des stagiaires, quel que soit leur âge (jeune ou adulte en reconversion), - embaucher dans le cadre de CDI les stagiaires qui 	<p>Cocof</p> <p>RBC</p> <p>Fédéral</p>	<p>CFR</p> <p>Réforme</p>	<p>Un axe entier de notre stratégie pour une réforme de l'alternance est consacré à la sensibilisation des entreprises aux plus-value de l'alternance : l'axe 2.</p> <p>Un renforcement de la prime Tuteur fait l'objet d'une analyse budgétaire par Actiris. Il s'agirait aussi d'articuler la Prime avec la qualité de l'accompagnement du stagiaire en entreprise</p> <p>La sensibilisation passe aussi par une prospection plus active des secteurs en tension, par une meilleure communication de la Prime Tuteur, par une promotion des entreprises pratiquant l'alternance (voir recommandation 18) ou encore par un allègement des démarches d'agrément.</p>

SEANCE DE CLOTURE DE LA COMMISSION DELIBERATIVE – FORMATION EN ALTERNANCE – 25 AVRIL 2023

	<p>achèvent leur formation avec succès,</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre en leur sein la reconversion de leurs ouvriers et employés. <p>Cette mesure s'accompagne de la mise en place d'un suivi des stagiaires pour lesquels les entreprises ont bénéficié d'incitants.</p>			<p>En parallèle, il me semble essentiel de soutenir le développement des compétences pédagogiques des tuteurs en entreprise qui jouent un rôle fondamental dans la qualité du stage.</p> <p>Un courrier a également été envoyé au Ministre des Finances concernant l'exonération à 140% des rétributions payées annuellement, pour les entreprises bénéficiant de la Prime tuteur (sans réponse à ce jour).</p> <p>Ces différentes mesures se retrouvent dans les axes 2 et 3 de la réforme.</p> <p>A contrario, le volet « embauche » de la recommandation est inappropriée pour l'alternance. Il ne faut pas confondre, formation en alternance et Plan d'embauche (ex: FPIE). L'alternance permet de former un stagiaire sur la durée, mais pas nécessairement d'engager à l'issue de la formation. Par exemple, un électricien indépendant est formateur depuis 20 ans mais sa réalité de TPE l'empêche d'engager son stagiaire en CDD ou CDI à l'issue du stage. En liant ces 2 réalités, on perdrait des tuteurs en entreprise de qualité. De plus, Activa.Brussels prévoit déjà l'obtention de l'attestation pour toute personne ayant fini et réussi sa formation en alternance.</p>
14	<p>La commission délibérative recommande de placer les entreprises au cœur du processus de la formation en alternance en organisant régulièrement des tables rondes rassemblant les centres de formation, les entreprises publiques et les fédérations des entreprises privées.</p> <p>Il convient que les fédérations d'entreprises définissent et écrivent les fiches métiers et les</p>	<p>Cocof</p> <p>RBC</p> <p>FWB</p> <p>RW</p>	<p>CFR réforme</p>	<p>Le lien avec les entreprises est renforcé à travers plusieurs actions et axes de la réforme.</p> <p>Dans l'axe 1, l'action 1.5 vise à renforcer le lien partenarial entre l'efp, les secteurs et les entreprises, à travers la fonction d'expert-métier, mais aussi le rôle du responsable de pôle qui devra organiser des rencontres régulières avec les secteurs.</p> <p>Dans l'axe 2, l'action 2.6 veut renforcer l'implication des entreprises dans le dispositif, à travers un Conseil d'administration dynamisé qui devra, notamment, organiser des tables rondes régulières sur les besoins en compétences, l'adéquation des référentiels, les stages et les pénuries.</p>

SEANCE DE CLOTURE DE LA COMMISSION DELIBERATIVE – FORMATION EN ALTERNANCE – 25 AVRIL 2023

	fiches formations, ainsi que les référentiels des cours de formation en alternance à valider par les organismes compétents.			Enfin, l'action 3.8 prévoit d'impliquer le tuteur en entreprise dans l'évaluation de fin de formation.
15	La commission délibérative recommande de simplifier les démarches à remplir par les entreprises inscrites dans le processus de la formation en alternance.	Cocof	CFR Réforme	L'action 2.5 reprise dans l'axe 2 de la réforme vise à simplifier les démarches des entreprises par différents moyens : l'établissement d'un SPOC par secteur d'activité, une information améliorée (schéma d'agrément, obligations, incitants financiers, un canal de communication dédié). Le délai d'obtention de l'agrément pourrait à terme être réduit à 2 mois, sur base du redéploiement du dispositif efp/SPFME.
16	La commission délibérative recommande la création d'une plateforme unique et simplifiée accessible à toutes et tous visant à assurer une information sur l'offre de formations en alternance, de stages et les débouchés professionnels, avec, en toute transparence, par exemple, les statistiques de réussite, d'accrochage, d'insertion professionnelle et de création d'entreprises. Chaque utilisateur (stagiaire et entreprise) a la possibilité d'y créer un compte personnel et d'y déposer son profil permettant de faciliter tant le recrutement par	Cocof (FWB) (RW)	Fait	L'alternance faisant l'objet de politiques croisées, il est difficile de concevoir une plateforme unique qui répondrait aux dynamiques propres de chaque région et entités, et ce dans le respect du prescrit légal. Un outil informatique de matching des offres et demandes de stage a été créé à l'OFFA. Cet outil appelé « Stage+ » sera officiellement lancé début juin 2023. Il ne concernera que les stagiaires « jeunes », les adultes ne faisant pas partie du périmètre de l'OFFA. Par ailleurs, le cabinet a apporté son soutien à la plateforme de matching de stage, Meetern, issue d'une initiative privée d'une jeune entrepreneuse bruxelloise. Enfin, nous défendons une transparence de résultats par la publication sur le site de l'efp des statistiques de réussite et d'insertion à l'emploi.

SEANCE DE CLOTURE DE LA COMMISSION DELIBERATIVE – FORMATION EN ALTERNANCE – 25 AVRIL 2023

	les entreprises que la recherche d'un stage par l'utilisateur. Cette plateforme indique les démarches administratives pour les utilisateurs et comporte également la mise en place d'un service d'assistance en ligne (numéro vert et chat humain) ainsi qu'un outil d'évaluation permettant aux utilisateurs de formuler des remarques et suggestions.			
17	La commission délibérative recommande de généraliser la pédagogie de l'alternance à toutes les filières de l'enseignement, notamment au travers de l'immersion des élèves en entreprise dans les activités orientantes du tronc commun. A cet égard, il convient de structurer la possibilité de stages d'observation dans les entreprises pour les élèves dès la première secondaire. Il importe également d'améliorer l'information directe aux parents	Cocof FWB	/	La Cocof n'est pas compétente en matière d'enseignement, et notamment pour la mise en œuvre du Tronc commun. La Ministre Caroline Désir a été interpellée par courrier. Sa réponse est jointe en annexe.

SEANCE DE CLOTURE DE LA COMMISSION DELIBERATIVE – FORMATION EN ALTERNANCE – 25 AVRIL 2023

	et élèves quant à l'offre de stages.			
18	<p>La commission délibérative recommande d'offrir un label de reconnaissance aux entreprises engagées dans la formation en alternance.</p> <p>Quand il est accordé, ce label est visible sur le site internet de l'entreprise et affiché, le cas échéant, dans ses locaux.</p> <p>Il est présent sur le site internet de la Commission communautaire française et sur la plateforme unique.</p> <p>La commission délibérative recommande d'offrir un prix à une entreprise exemplaire partenaire de la formation en alternance, lors des « Hub Awards ».</p>	Cocof RBC	CFR Réforme	Cette recommandation a été intégrée dans l'axe 2 de la réforme, à travers son action 2.2 visant à sensibiliser les entreprises à la plus-value de l'alternance.
19	<p>La commission délibérative recommande de valoriser la filière de la formation en alternance accessible à tout public et également aux personnes à besoins spécifiques :</p>	Cocof FWB	CFR Réforme	Le dernier axe de la réforme consacré à la communication et la valorisation de l'alternance dédie son action 6.1 à la mise en œuvre d'une campagne de promotion à destination du grand public, en mettant l'accent sur les « success stories », la diversité et l'originalité des métiers et des profils des apprenants.

SEANCE DE CLOTURE DE LA COMMISSION DELIBERATIVE – FORMATION EN ALTERNANCE – 25 AVRIL 2023

	<ul style="list-style-type: none"> - par une large campagne médiatique, tous supports confondus, en ce compris la feuille communale d'informations et les réseaux sociaux, à destination du grand public, - par des exemples inspirants visant à mettre en avant le parcours de formation en alternance de personnalités à médiatiser. 			
20	<p>La commission délibérative recommande d'associer les acteurs de terrain de l'enseignement secondaire à la promotion de la formation en alternance, et ce avec l'aide du corps enseignant, des PMS et des fédérations de parents.</p> <p>Cette valorisation implique la participation à des journées portes ouvertes, à des salons ou aux activités d'orientation prévues par le tronc commun.</p>	Cocof FWB	CFR Réforme	<p>Cette recommandation entre dans le cadre du dispositif d'orientation tout au long de la vie qui vise un renforcement des synergies avec l'enseignement et ses acteurs.</p> <p>Par ailleurs, plusieurs actions visent une amélioration de l'information vers l'enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'action 4.7 sur la collaboration en matière d'orientation - l'action 6.3 sur la communication renforcée entre acteurs de l'enseignement et de la formation sur l'alternance.

Annexe 2

Courriers du ministre Bernard Clerfayt adressés
à M. Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances – Prime tuteur d'Actiris



**GOVERNEMENT DE LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE**

CABINET DU MINISTRE BERNARD CLERFAYT

EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE
TRANSITION NUMÉRIQUE
POUVOIRS LOCAUX
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE
BIEN-ÊTRE ANIMAL

LE MINISTRE,

Monsieur Vincent Van Peteghem
Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles

CONTACT

Adeline Remy
T +32 (0)2 517 12 77
aremy@gov.brussels

NOS REF

AR/lm/2023-D-11410

VOS REF

BRUXELLES

21 AVR. 2023

Concerne : Courrier du 18/01/23 sur l'application de l'exonération prévue à l'art.67bis CIR/92.

Monsieur le Vice-Premier Ministre,
Monsieur le Ministre des Finances,

En date du 18 janvier 2023, je vous avais écrit un courrier relatif à l'application de l'exonération prévue à l'article 67bis CIR/92, en particulier concernant les entreprises engagées dans la formation en alternance et bénéficiant de la prime Tuteur d'Actiris (voir courrier initial en annexe).

N'ayant pas encore eu de réponse, je me permets de vous solliciter une nouvelle fois.

Pouvez-vous m'assurer que cette autorisation à bénéficier de l'exonération prévue s'appliquera également aux entreprises bruxelloises bénéficiant de la Prime Tuteur prévue par l'Ordonnance du 23 juin 2017 ?

En vous souhaitant bonne réception de cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Premier Ministre, Monsieur le Ministre des Finances, mes salutations distinguées.

Bernard CLERFAYT
Ministre



**GOVERNEMENT DE LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE**

CABINET DU MINISTRE BERNARD CLERFAYT

EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE
TRANSITION NUMÉRIQUE
POUVOIRS LOCAUX
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE
BIEN-ÊTRE ANIMAL

LE MINISTRE,

Monsieur Vincent Van Peteghem
Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles

CONTACT

Adeline Remy
T +32 (0)2 517 12 77
aremvy@gov.brussels

NOS REF

AR/Im/2023-D-10961

VOS REF

BRUXELLES

18 JAN. 2023

Concerne : Application de l'exonération prévue à l'art.67bis CIR/92.

Monsieur le Vice-Premier Ministre,
Monsieur le Ministre des Finances,

J'ai été informé par UCM, l'organisation représentative des entrepreneurs francophones, de la suite favorable que vous avez accordé à leur courrier du 5 octobre 2022, dans lequel ils vous demandaient l'autorisation pour toute entreprise (personne physique) engagée dans la formation en alternance et bénéficiant de la prime tuteur wallonne à bénéficier de l'exonération prévue à l'article 67bis du CIR/92 :

« Article 67bis, CIR 92 Art. 67bis, entre en vigueur le 01.01.2014 (art. 49 et art. 55, al. 1er, L 26.12.2013 - M.B. 31.12.2013)

Les bénéfices et profits sont exonérés à concurrence de 40 pct des rémunérations déduites à titre de frais professionnels en vertu de l'article 52, 3°, qui sont payées ou attribuées à des travailleurs pour lesquels l'employeur, qui supporte ces frais professionnels, bénéficie du bonus de tutorat visé à l'article 58 de la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte de solidarité entre les générations. Le Roi détermine par arrêté délibéré en Conseil des Ministres les modalités d'application de cet article. »

Il convient de rappeler que les entreprises bruxelloises qui s'engagent dans l'encadrement d'un stagiaire issu de la formation en alternance, peuvent aussi bénéficier d'une Prime Tuteur :

- 23 JUIN 2017. - Ordonnance relative aux aides à l'emploi accessibles en Région de Bruxelles-Capitale
- 7 JUIN 2018. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux primes visant à favoriser la formation en alternance

Pouvez-vous m'assurer que cette autorisation à bénéficier de l'exonération prévue s'appliquera également aux entreprises bruxelloises bénéficiant de la Prime Tuteur prévue par l'Ordonnance du 23 juin 2017 ?

En vous souhaitant bonne réception de cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Premier Ministre, Monsieur le Ministre des Finances, mes salutations distinguées.


Bernard CLERFAYT
Ministre

Annexe 3

**Courrier du ministre Bernard Clerfayt adressé
à Mme Caroline Désir, ministre en charge de l'Éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles,
et réponse de la ministre – Certification et stages d'observation**



FORMATION PROFESSIONNELLE
RELATIONS INTERNATIONALES

LE MINISTRE,

Cabinet de Madame Caroline Désir
Place Surllet de Chokier, 15/17
1000 Bruxelles

Madame Caroline Désir
Ministre de l'Éducation

CONTACT

Adeline Remy

T +32 (0)2 517 12 77

aremy@gov.brussels

NOS REF

AR/lm/2023-D-11160

VOS REF

BRUXELLES

02 MARS 2023

Concerne : Commission délibérative sur la formation en alternance.

Madame la Ministre,
Chère Caroline,

En juin 2022, le Parlement francophone bruxellois a initié une Commission délibérative, réunissant 12 députés et 36 citoyens tirés au sort, autour de la thématique suivante : « **Comment améliorer la formation en alternance pour en faire un meilleur outil d'épanouissement, d'accès à l'emploi et de réorientation professionnelle à Bruxelles et comment y associer les employeurs bruxellois privés et publics ?** »

Le 13 juillet 2022, cette commission a abouti à 20 recommandations qui m'ont été transmises lors d'une session ordinaire au Parlement.

Deux recommandations concernent directement les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier l'enseignement supérieur et l'enseignement obligatoire. Un courrier similaire est par ailleurs envoyé à Madame Valérie Glatigny, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la promotion sociale.

Recommandation n°4 : « *La commission délibérative recommande que la poursuite d'une formation en alternance à l'EFP permette l'obtention d'un diplôme CESS reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, équivalent à celui obtenu à l'issue d'une formation en CEFA, et ce quel que soit l'âge de l'étudiant* ».

Recommandation n°17 : « *La commission délibérative recommande de généraliser la pédagogie de l'alternance à toutes les filières de l'enseignement, notamment au travers de l'immersion des élèves en entreprise dans les activités orientantes du tronc commun. A cet égard, il convient de structurer la possibilité de stages d'observation dans les entreprises pour les élèves dès la première secondaire. Il importe également d'améliorer l'information directe aux parents et élèves quant à l'offre de stages* ».

Les recommandations suivantes font également l'objet de compétences partagées entre la FWB et la COCOF notamment : 1, 3, 6, 9, 14, 17, 19, 20.

Je me réjouis déjà des premières avancées obtenues dans le cadre de l'adoption conjointe en novembre 2022, par nos gouvernement et collège, de la note « *Actions court terme pour un renforcement de l'alternance* ».

Je pointe en particulier les avancées pour faciliter l'accès au CESS pour les diplômés de l'IFAPME et du SFPME, mais aussi la simplification de l'homologation par la FWB des diplômes de la formation PME et la révision du système de correspondance du certificat d'apprentissage au certificat de qualification délivré par l'enseignement.

En effet, je ne le rappellerai jamais assez, la certification et la sécurisation des parcours pour tout apprenant, indépendamment du choix de filière, sont des enjeux fondamentaux pour renforcer l'acquisition des compétences en Région bruxelloise.

Je souhaite que ces avancées ne soient que les prémises d'une plus grande reconnaissance de la formation PME, et *de facto* d'un dialogue établi entre la formation professionnelle et l'enseignement.

Il me semble essentiel de maintenir la dynamique positive de concertation établie entre nos cabinets afin de poursuivre ces discussions, et ainsi répondre aux recommandations citoyennes.

Je ferai état du suivi des différentes recommandations le mercredi 26 avril lors de la clôture de la commission délibérative. J'espère pouvoir donner un signal fort aux citoyens et aux députés sur notre volonté conjointe d'aboutir à une reconnaissance des compétences acquises, peu importe la filière d'apprentissage.

Quelles réponses pouvez-vous apporter aux deux recommandations qui vous sont adressées ?

En vous souhaitant bonne réception de cette demande, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, chère Caroline, mes salutations distinguées.



Bernard CLERFAYT
Ministre de la Formation professionnelle



Commission communautaire française
Monsieur Bernard CLERFAYT
Ministre de la Formation professionnelle
Boulevard Saint-Lazare, 10
1210 BRUXELLES

Email : info.clerfayt@gov.brussels
aremy@gov.brussels

Bruxelles, le 6 avril 2023

Vos réf : AR/Im/2023-D-11160
Nos réf. : 2023/CD/NF/DT/YB/ar/20.03-
14163/26080
Votre correspondante : Yza BELKALEM
E-mail : yza.belkalem@gov.cfwb.be
Tél : 02/801.78.47

Objet : Commission délibérative sur la formation en alternance

Monsieur le Ministre,

Votre courrier du 2 mars 2023, dont objet repris supra, m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Je vous remercie pour la bonne transmission des recommandations émises par le Parlement francophone bruxellois.

Comme vous, je me réjouis de l'adoption de la note conjointe « Actions court terme pour un renforcement de l'alternance » entre nos gouvernements et collègue. Je ne peux d'ailleurs, actuellement, que me référer au plan d'actions prioritaires qui y figure lorsqu'il s'agit des points soulevés dans les 20 recommandations qui nous occupent aujourd'hui.

La recommandation n°4 rejoint l'action prioritaire 1.1 « Un accès facilité au certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.) pour les diplômés de l'IFAPME et du SFPME », par ailleurs incluse plus largement dans l'action n°1 « favoriser, dans une logique d'articulation et de complémentarité entre les opérateurs, les passerelles et synergies entre l'enseignement en alternance, les opérateurs de formation, l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur ».

Quant à la recommandation n°17, elle s'inscrit pleinement dans les différents chantiers en cours du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, s'agissant de la mise en place progressive du tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire, de la valorisation de l'enseignement qualifiant, ou du développement de l'approche éducative de l'orientation.

Au-delà des actions prévues sur le court terme, les propositions de scénarios permettant d'aboutir à une ou plusieurs visions de réformes à mener s'agissant de l'alternance, de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle dans l'espace francophone, qui seront présentées de manière concertée par les Ministres-Présidents de nos différentes entités partie prenante, devront nous aiguiller quant à la mise en œuvre potentielle des recommandations émises par la Commission délibérative du Parlement francophone bruxellois en matière d'alternance.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Caroline DESIR

Annexe 4

**Courrier du ministre Bernard Clerfayt adressé
à Mme Valérie Glatigny, ministre en charge de l'Enseignement supérieur et
de l'Enseignement de la promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles,
et réponse de la ministre – Renforcement de l'alternance et certification**



FORMATION PROFESSIONNELLE
RELATIONS INTERNATIONALES

LE MINISTRE,

Cabinet de Madame Valérie Glatigny
Place Surllet de Chokier, 15/17
1000 Bruxelles

Madame Valérie Glatigny
Ministre de l'enseignement supérieur,
et de la Promotion sociale

CONTACT

Adeline Remy
T +32 (0)2 517 12 77
aremy@gov.brussels

NOS REF

AR/Im/2023-D-11161

VOS REF

BRUXELLES

02 MARS 2023

Concerne : Commission délibérative sur la formation en alternance.

Madame la Ministre,
Chère Valérie,

En juin 2022, le Parlement francophone bruxellois a initié une Commission délibérative, réunissant 12 députés et 36 citoyens tirés au sort, autour de la thématique suivante : « **Comment améliorer la formation en alternance pour en faire un meilleur outil d'épanouissement, d'accès à l'emploi et de réorientation professionnelle à Bruxelles et comment y associer les employeurs bruxellois privés et publics ?** »

Le 13 juillet 2022, cette commission a abouti à 20 recommandations qui m'ont été transmises lors d'une session ordinaire au Parlement.

Deux recommandations concernent directement les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier l'enseignement supérieur et l'enseignement obligatoire. Un courrier similaire est par ailleurs envoyé à Madame Caroline Désir, Ministre de l'Education.

Recommandation n°3 : « La commission délibérative recommande la mise en place de formations en alternance pour les métiers qui nécessitent un diplôme de l'enseignement supérieur, d'une part, et l'équivalence des diplômes ainsi obtenus dans l'enseignement en alternance avec ceux obtenus dans l'enseignement supérieur, d'autre part ».

Recommandation n°4 : « La commission délibérative recommande que la poursuite d'une formation en alternance à l'EFP permette l'obtention d'un diplôme CESS reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, équivalent à celui obtenu à l'issue d'une formation en CEFA, et ce quel que soit l'âge de l'étudiant ».

Les recommandations suivantes font également l'objet de compétences partagées entre la FWB et la COCOF notamment : 1, 6, 9, 14, 17, 19, 20.

Je me réjouis déjà des premières avancées obtenues dans le cadre de l'adoption conjointe en novembre 2022, par nos gouvernement et collège, de la note « *Actions court terme pour un renforcement de l'alternance* ».

Je pointe en particulier les avancées pour mettre en place des passerelles entre la formation PME et l'enseignement supérieur professionnalisant.

En effet, je ne le rappellerai jamais assez, la certification et la sécurisation des parcours pour tout apprenant, indépendamment du choix de filière, sont des enjeux fondamentaux pour renforcer l'acquisition des compétences en Région bruxelloise.

Je souhaite que ces avancées ne soient que les prémises d'une plus grande reconnaissance de la formation PME, et de facto d'un dialogue établi entre la formation professionnelle et l'enseignement.

Il me semble essentiel de maintenir la dynamique positive de concertation établie entre nos cabinets afin de poursuivre ces discussions, et ainsi répondre aux recommandations citoyennes.

Je ferai état du suivi des différentes recommandations le mercredi 26 avril lors de la clôture de la commission délibérative. J'espère pouvoir donner un signal fort aux citoyens et aux députés sur notre volonté conjointe d'aboutir à une reconnaissance des compétences acquises, peu importe la filière d'apprentissage.

Quelles réponses pouvez-vous apporter aux deux recommandations qui vous sont adressées ?

En vous souhaitant bonne réception de cette demande, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, chère Valérie, mes salutations distinguées.



Bernard CLERFAYT
Ministre de la Formation professionnelle



Valérie Glatigny

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PROMOTION SOCIALE,
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DE L'AIDE À LA JEUNESSE,
DES MAISONS DE JUSTICE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA PROMOTION DE BRUXELLES

Bruxelles, le **15 MAI 2023**

Monsieur Bernard CLERFAYT
Ministre de la Formation Professionnelle
Boulevard Saint-Lazare, 10
14^{ème} étage
1210 - BRUXELLES

Vos réf. : ARIm/2023-D-11161

Nos réf. : VG/FGS/LV/LVC/np/ **3976**

Dossier géré par Laetitia Van Cauwenberge – laetitia.vancauwenberge@gov.cfwb.be

Objet : Commission délibérative sur la formation en alternance

Monsieur le Ministre,
Cher Bernard,

En réponse à votre courrier concernant les deux recommandations issues de la Commission délibérative du Parlement Bruxellois en matière d'alternance, je vous confirme les éléments suivants :

1. Pour ce qui concerne la mise en place de formations en alternance nécessitant un diplôme de l'enseignement supérieur

La formation en alternance dans l'enseignement supérieur est encadrée par un décret du 30 juin 2016. Ce dernier spécifie que ce mode d'enseignement peut être organisé dans les domaines d'études qui mènent à des métiers en pénurie, à de nouveaux métiers, à des métiers en évolution, à des métiers liés au développement durable ou à des métiers en lien avec la reprise économique.

Dans ce cadre, l'établissement d'enseignement supérieur (Haute Ecole ou Université) qui introduit la demande d'habilitation à l'ARES doit :

- 1° démontrer une réelle plus-value du recours à la méthodologie de l'alternance en termes d'acquisition de compétences par les étudiants et en termes d'adéquation à certains besoins des entreprises des secteurs concernés ;
- 2° prouver qu'il a consulté préalablement les secteurs d'activités, leurs fédérations patronales et les organisations syndicales représentant les secteurs concernés, et fournir leurs avis respectifs. La fédération patronale concernée atteste de besoins spécifiques des entreprises de son secteur et de leur volonté de conclure des conventions d'alternance ;
- 3° prouver la non-concurrence avec les cursus de plein exercice et de promotion sociale ;
- 4° pour les bacheliers professionnalisants et les brevets d'enseignement supérieur, prouver la poursuite possible des études, après les 30 premiers crédits, dans un ou plusieurs bachelier(s) de plein exercice ou de promotion sociale.

Ce décret permet donc, par exemple, aux secteurs professionnels et aux entreprises de demander, en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur, une habilitation pour le lancement d'une filière en alternance répondant à ces caractéristiques.

A ce jour, 11 masters et 4 bacheliers en alternance sont actuellement organisés. Les secteurs professionnels ont fortement soutenu leur émergence. Il s'agit des filières suivantes :

- master en génie analytique orientation biochimie ;
- master en gestion de production ;
- master en gestion de services généraux ;
- master en gestion de chantier spécialisé en construction durable ;
- master en gestion de la maintenance électromécanique,
- master en facility management
- master en Business analyst (organisé à Bruxelles) ;
- master en Sales Management ;
- master en sciences du travail ;
- master en sciences informatiques ;
- master en expertise comptable et fiscale (organisé à Bruxelles) ;
- bachelier en mécatronique et robotique ;
- bachelier en génie électrique ;
- bachelier en bioqualité * ;
- bachelier en biopharma.

Le développement de l'offre se poursuit avec 7 nouvelles habilitations en alternance pour lesquelles le décret d'octroi est passé en 1^{ère} lecture tout récemment. Il s'agit des offres suivantes :

- master en sciences de gestion ;
- master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation géomètre (organisé à Bruxelles) ;
- master en facility manager (organisé à Bruxelles) ;
- bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : dessin ;
- bachelier en jeu vidéo ;
- bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ;
- bachelier en droit (type long).

Ces nouvelles formations pourront être organisées dès la rentrée académique 2023-2024.

2. Pour ce qui concerne l'accès facilité au CESS pour les apprenants de l'EFP

Un groupe de travail technique a été mis en place sous l'impulsion de mon cabinet. Ce groupe est chargé d'engager les travaux de comparaison des acquis d'apprentissage attendus dans la formation au complément CESS avec ceux visés par les cours généraux organisés à l'EFP. Ces travaux ont pour objectif de déboucher sur une convention de valorisation automatique permettant de dispenser les étudiants de la partie des cours jugée correspondante et ainsi faciliter le parcours du jeune qui souhaite obtenir son CESS.

Une fois ces travaux réalisés, il pourrait également être envisagé un partenariat entre l'EFP et un Etablissement d'enseignement de promotion sociale qui pourrait décentraliser l'organisation de la formation au complément CESS au sein de l'EFP afin d'encore faciliter le parcours pour les jeunes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, cher Bernard, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



La Ministre,

Valérie GLATIGNY